D 270324-21

Accusé certifié exécutoire

LACOMBE Annick

CHANEL Serge

CHEVILLARD Jean Luc

LAUPRETRE Patrick

BONHOURE Paola

Réception par le préfet : 03/04/2024 Affichage: 03/04/2024

DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE VIRIAT

Séance du 26 mars 2024

Sur convocation en date du 20 mars 2024, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le 26 mars 2024 à 19 h 00, à l'Espace Familles sous la présidence de M. Bernard PERRET, Maire

Etaient présents : Mesdames, Messieurs

MERLE Emmanuelle MORAND Alexis **BRUNET Myriam BLANC Jean Luc** JANODY Patrice **BURTIN Béatrice** VINIERE Michel JACQUEMET Rodolphe VEUILLET Philippe **BILLOUD Jean-Louis** MOREAU DE SAINT MARTIN Claire MARION Isabelle THERMET Laure **BURDY Meryl** MERLE Sandra

SCHUBERT Anja

JOSSERAND Raphaël

Etaient excusés :

Kévin CHATARD a donné pouvoir à Annick LACOMBE Catherine PERDRIX Magalie DAVID a donné pouvoir à Emmanuelle MERLE Emmanuel TAPONARD a donné pouvoir à Bernard PERRET Joséphine MAZUÉ Zahira BELQAID a donné pouvoir à Sandra MERLE

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Secrétaire de séance : Emmanuelle MERLE

<u>AVENANT AUX MARCHES DE TRAVAUX POUR L'AMENAGEMENT DE L'AXE</u> STRUCTURANT ROUTE DE MARBOZ/SECTEUR DE LA PERRINCHE

Entendu le rapport de M. Patrice JANODY, Adjoint au Maire délégué à la voirie et réseaux et M. Rodolphe JACQUEMET, Conseiller municipal délégué aux déplacements doux et nouveaux équipements de loisirs

Vu l'acte de gestion de M. le Maire présenté au Conseil municipal du 23 février 2021 relatif à la désignation du maître d'œuvre AINTEGRA relatif à l'aménagement de déplacements doux sur le secteur de la Perrinche, comprenant : la réalisation d'une piste cyclable bidirectionnelle côté ouest, le réagencement des trottoirs côté est, l'aménagement des quais bus et des carrefours.

Vu l'avis des commissions voirie et réseaux d'une part et déplacements doux d'autre part et voirie réunies les 12 octobre 2020, le 4 mai 2021, le 27 février 2023

Vu les différentes réunions avec les partenaires institutionnels dont GBA, le Département de l'Ain et le SIEA.

Vu la délibération du Conseil municipal du 27 avril 2021 validant l'étude de sécurité et de mobilité et adoptant la hiérarchisation des voiries proposée,

Vu la délibération du Conseil municipal du 22 juin 2021 validant le plan de financement, approuvant les termes de la convention à intervenir entre le Département de l'Ain, CA3B et la Commune de Viriat et autorisant M. le Maire à transmettre le dossier de demande de subvention à M. le Président du Département de l'Ain au titre des équipements de proximité et à M. le Président de la CA3b au titre du Plan d'Equipement Territorial Ca3B

Vu la délibération du Conseil municipal du 28 mars 2023 concernant la convention à conclure avec le Département, l'avenant au marché de maitrise d'œuvre et la mise à jour du plan de financement dont le montant de l'opération s'élève à 1 115 855 € HT avec un autofinancement de 317 729€

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2024

Affichage: 03/04/2024

Vu la consultation des entreprises mise en ligne sur le site marchespublics.ain.fr du 24 mars 2023 au 21 avril 2023, vu le rapport d'analyse des offres du maitre d'œuvre, la négociation avec les 3 entreprises le 25 mai 2023 et l'avis de la Commission Consultative MAPA du 21 juin 2023, proposant de retenir l'entreprise Roger Martin dont le montant de l'offre s'élève à 1 077 622.63 € HT soit 1 293 147.16 € TTC.

Vu la délibération du Conseil municipal la 27 juin 2023 attribuant le marché de travaux à l'entreprise ROGER MARTIN pour un coût du marché de travaux à 1 077 622.63 € HT soit 1 293 147.16 € TTC.

Les ajustements de travaux demandés par le maitre d'ouvrage et par Grand Bourg Agglomération ont engendré des avenants financiers dont l'état récapitulatif est le suivant:

	HT		TTC
Montant marché initial	1 077 622,63 €		1 293 147,16 €
Montant Avenant part de GBA	43 343,18 €		52 011,82 €
Montant Avenant part de Viriat	- 18 653,47 €	-	22 384,16 €
Montant total de l'avenant	24 689,71 €		29 627,65 €
Nouveau montant du marché	1 102 312,34 €		1 322 774,81 €

Les travaux demandés par Grand Bourg Agglomération concernent l'aménagement d'un mur de soutènement, l'installation d'un garde-corps et des modifications sur les bordures des quais bus. Ainsi le montant de l'avenant correspondant aux travaux supplémentaires demandés et effectués pour le compte de GBA s'élève à 43 343,18 € HT soit 52 011,82 € TTC.

Les travaux supplémentaires demandés par Viriat concernent la modification des bordures et le renforcement de la structure de la chaussée. Toutefois, les travaux d'enrobé sur la chaussée ayant été réalisés pendant la journée, cela engendre une moins-value de 45 373€ HT. Aussi le montant global de l'avenant est de − 18 653.47€ HT soit − 22 384.16€ TTC

Ainsi Le nouveau montant des marchés de travaux compte tenu de ces avenants s'élève désormais à 1 102 312,34 € HT soit 1 322 774,81 € TTC.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de :

- valider les propositions d'avenants au marché de travaux initial selon le tableau récapitulatif indiqué ci-dessus
- autoriser M. le Maire à signer l'avenant correspondant et à viser toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette décision

Le Maire, Bernard PERRET Le Secrétaire de Séance, Emmanuelle MERLE